



Casablanca, le 15/05/2025

Décision d'annulation de l'appel d'offres ouvert sur offres de prix **N°21/2025**

Objet : Fourniture des sondeuses

- **Lot n°1 :** Sondeuse moyenne
- **Lot n°2 :** Sondeuse portable électrique
- **Lot n°3 :** Sondeuse portable thermique

Considérant que l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°21/2025, lancé le 08/04/2025 à 12h00, portait sur la fourniture de sondeuses répartie en trois (3) lots distincts ;

Considérant que les lots n°2 et n°3 ont été déclarés infructueux ;

Considérant la réclamation formellement introduite par un concurrent dans le respect des conditions de l'**article 48** du règlement, laquelle a été jugée fondée par la Direction Générale donnant ainsi motif d'annulation au sens de l'**article 47, paragraphe 2, alinéa b) ;**

Le Directeur Général du LPEE,

Vu les dispositions des articles 47 et 48 du règlement des achats du LPEE,
Décide d'annuler l'appel d'offres ouvert sur offres de prix N°21/2025 en totalité pour les motifs suivants :

- Déclaration d'infructuosité pour les lots n°2 et n°3 ;
- Réclamation fondée d'un concurrent concernant le lot n°1 ;

La présente décision sera publiée sur le Portail des marchés publics et sur le site web du LPEE, et notifiée à l'ensemble des concurrents ayant participé à la procédure, ainsi qu'aux membres de la commission d'achat, conformément à l'article 47, paragraphe 4.

Le Directeur Général du LPEE
H. BENSADOUT

